

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE À UNE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Avis public est par les présentes donné que :

1. Lors des séances tenues le 11 mai 2022 et le 13 juillet 2022, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté deux projets de règlements visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement. Ceux-ci visent à permettre :
  - l'agrandissement, à même un espace sous affectation agricole dynamique, de l'aire agricole à vocation particulière déterminée à l'endroit du site industriel de Sable Marco inc. situé sur le territoire de la ville de Pont-Rouge;
  - l'agrandissement du périmètre d'urbanisation déterminé pour la ville de Saint-Raymond à même un espace sous affectation agricole dynamique situé à l'ouest de la Côte Joyeuse.
2. Une assemblée publique de consultation portant sur lesdits projets de règlements se tiendra à la date et au lieu suivants :

**Mercredi, le 26 octobre 2022 à 19 h**  
**Préfecture de Portneuf (salle Saint-Laurent)**  
**185, route 138**  
**Cap-Santé (Québec)**

Les personnes intéressées et les intervenants de toutes les municipalités du territoire de la MRC de Portneuf peuvent se présenter à cet endroit. À cette occasion, la commission de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Portneuf présentera brièvement lesdits projets de règlements, répondra aux questions et entendra les personnes et les organismes désireux de s'exprimer à l'égard de ces projets de modification au schéma d'aménagement et de développement.

3. Une copie de chaque projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Portneuf situé au 185, route 138 à Cap-Santé ainsi que sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.portneuf.ca](http://www.portneuf.ca), sous l'item « La MRC / Règlements et politiques / Projets de règlements ».
4. Les personnes et les organismes qui désirent soumettre des représentations écrites à la MRC de Portneuf peuvent le faire **avant 16 h, le 25 octobre 2022**, par la poste à l'adresse suivante : 185, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 ou par courrier électronique à [portneuf@mrc-portneuf.qc.ca](mailto:portneuf@mrc-portneuf.qc.ca).

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 26 SEPTEMBRE 2022.



Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

## RÉSUMÉ DES PROJETS DE MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF

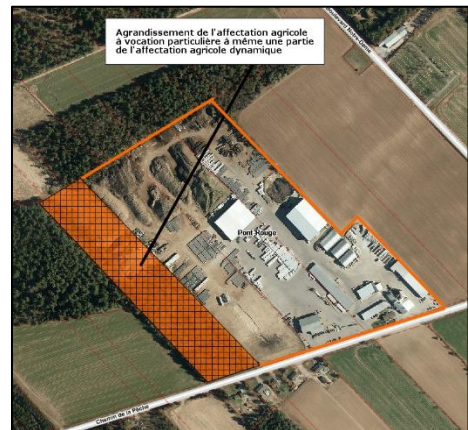
Les projets de règlements soumis pour consultation visent à agrandir l'aire agricole à vocation particulière déterminée à l'endroit du site industriel de Sable Marco inc., situé sur le territoire de la ville de Pont-Rouge, ainsi qu'à agrandir le périmètre d'urbanisation déterminé pour la ville de Saint-Raymond dans le secteur de la Côte Joyeuse.

### Mise en contexte et nature des modifications

Les démarches de modifications au schéma d'aménagement et de développement engagées par la MRC de Portneuf s'inscrivent dans des processus initiés à la suite de demandes provenant de l'entreprise Sable Marco inc. située à Pont-Rouge et de la Ville de Saint-Raymond. Conformément à la politique établie par la MRC de Portneuf, ces dernières ont dû produire un dossier argumentaire aux fins de justifier leur requête respective.

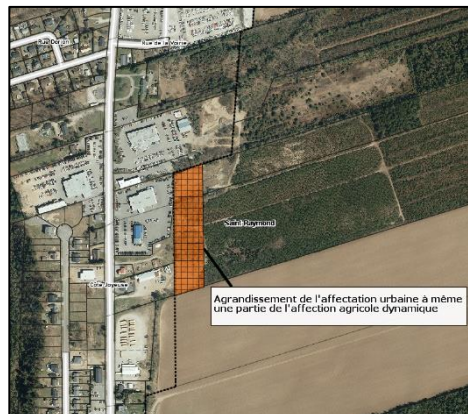
#### Ville de Pont-Rouge

L'entreprise Sable Marco inc. souhaite agrandir son site industriel en raison des besoins croissants pour ses produits issus des demandes locales, régionales et nationales. Les espaces visés par l'agrandissement du site industriel couvrent une superficie d'environ 4 hectares. Afin d'atténuer le plus possible les conflits d'usages potentiels, notamment par rapport aux activités résidentielles adjacentes, le projet de règlement assujettit l'agrandissement du site industriel à certaines conditions (marge de recul, zone tampon, lisière boisée).



#### Ville de Saint-Raymond

L'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la ville de Saint-Raymond vise à mettre en œuvre une ordonnance d'exclusion de la zone agricole rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les espaces visés par l'expansion du périmètre d'urbanisation couvrent une superficie d'environ 1,5 hectare.



### Les effets des modifications proposées

À la suite de l'entrée en vigueur des règlements modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, la Ville de Pont-Rouge devra apporter les ajustements nécessaires à ses outils d'urbanisme aux fins d'ajuster la nouvelle limite de l'aire agricole à vocation particulière reconnue à l'endroit du site industriel de l'entreprise Sable Marco inc. Elle devra également y intégrer les conditions particulières liées à la nouvelle expansion des activités industrielles. La Ville de Saint-Raymond devra également apporter les ajustements nécessaires à ses outils d'urbanisme aux fins d'ajuster la nouvelle limite de son périmètre d'urbanisation. Ces ajustements devront avoir été exécutés dans les six (6) mois qui suivent l'entrée en vigueur des règlements modifiant le schéma d'aménagement et de développement.